



AVIS SPECIFIQUE DE PASSATION DE MARCHES (ASPM)

Objet du marché :	Recrutement d'un cabinet pour l'évaluation de la valeur réelle des actifs à céder aux entités de mise en œuvre
Nom du projet :	Millennium Challenge Account Bénin II (MCA-Bénin II)
Type d'avis :	Demande de Propositions (DP)
Informations générales:	
Pays :	Bénin
Ville/localité :	Cotonou
Avis/Numéro de Contrat :	DP/PP18-COM-ADM-23
Date de publication :	12 décembre 2022
Date limite :	18 janvier 2023
Agence de financement :	Millennium Challenge Corporation (MCC)
Acheteur :	Millennium Challenge Account Bénin II
Langue d'origine :	Français
Information de contact Adresse :	Gabriel DEGBEGNI Coordonnateur National Millennium Challenge Account-Bénin II 95, rue 5 073 Zongo Nima Immeuble Kouglénou, 3ème étage Domaine de l'OCBN derrière l'ex-Compagnie Territoriale de Gendarmerie du Littoral Cotonou, République du Bénin
Email :	info@mcabenin2.bj
Site Web:	http://www.mcabenin2.bj
Type de Marché :	Services de Consultants
Code du Marché :	79211000 : Service de Comptabilité 7999000 : Services de Contrôle de Stock

1. Le Millennium Challenge Corporation (« MCC ») et le gouvernement du Bénin « Gouvernement » ou « GdB ») ont signé un Compact Millennium Challenge Account (« Compact ») visant une aide du Millennium Challenge Account d'environ 391 000 000 Dollars US (« Financement MCC ») destinée à contribuer à la réduction de la pauvreté par la croissance économique au Bénin. Le Gouvernement, agissant par l'intermédiaire du Millennium Challenge Account - Bénin II (MCA - Bénin II) («Entité MCA »), se propose d'affecter une partie du Financement MCC au règlement des paiements autorisés au titre du marché visé par la présente Demande de Propositions (DP). Tout paiement effectué au titre du marché envisagé sera soumis, à tous égards, aux termes et conditions du Compact et documents associés, y compris aux restrictions relatives à l'utilisation et aux conditions

de décaissement du Financement MCC. Aucune partie autre que le Gouvernement et l'Entité MCA ne pourra se prévaloir du Compact ni prétendre au produit du financement de MCC.

2. Le Financement MCC est alloué par le Congrès des États-Unis et réservé à l'avance au Compact, sans financement progressif ou partiel. Ainsi, lorsqu'un contrat est signé avec une Entité MCA, les fonds sont déjà disponibles pour l'Entité MCA et, pour la plupart des contrats, les factures sont payées directement aux contractants/ consultants/fournisseurs par le Trésor américain.
3. Le programme énergétique du Bénin comprend quatre (4) projets à savoir : (i) Projet « Réformes des Politiques et Renforcement Institutionnel » ; (ii) Projet « Production d'Electricité » ; (iii) Projet « Distribution d'Electricité » ; et (iv) Projet « Accès à l'Electricité Hors Réseau ». L'objectif du programme est d'accroître la productivité et la production des entreprises, de générer davantage de possibilités économiques pour les ménages et d'améliorer la capacité de fournir des services publics et sociaux en améliorant la quantité et la qualité de l'approvisionnement de l'électricité. Le Compact sera exécuté sur une période de cinq années après l'entrée en vigueur. Le Compact énergétique du Bénin est entré en vigueur le 22 juin 2017. Pour faire face aux défis de la Pandémie du Covid, le Compact a été prorogé jusqu'au 22 juin 2023.
4. Cette Demande de Propositions (DP) fait suite à l'Avis Général de Passation de Marché N°18 du Compact qui a été publié sur dgMarket le 13 octobre 2022, dans UN Development Business (« UNDB ») le 14 octobre 2022, sur le site Internet de MCA - Bénin II (www.mcabenin2.bj) le 18 octobre 2022 et dans les journaux locaux « La Nation » les 20 et 27 octobre 2022, et « Le Matinal » les 20 et 24 octobre 2022.
5. La Demande de Propositions comprend les sections suivantes :
PREMIÈRE PARTIE - PROCEDURES DE SELECTION : Section I - Instructions aux Consultants (« IC ») ; Section II - Données Particulières de la DP (« DPDP ») ; Section III - Critères de Qualification et d'Evaluation ; Section IV A - Formulaire de soumission de la Proposition Technique ; Section IV B - Formulaire de soumission de la Proposition Financière ; Section V - Termes de Référence.
DEUXIEME PARTIE - DOCUMENTS CONTRACTUELS : Section VI - Conditions Générales du Contrat (CGC) ; Section VII - Conditions Particulières du Contrat (« CPC ») ; Section VIII - Formulaire Contractuels et Annexes.
6. MCA-Bénin II agissant au nom du Gouvernement du Bénin invite les Consultants qualifiés, à lui soumettre leur meilleure proposition pour le marché relatif au **Recrutement d'un cabinet pour l'évaluation de la valeur réelle des actifs à céder aux entités de mise en œuvre**. Une description détaillée des services est fournie à la Section V : Termes des Référence de la DP.
7. La Demande de Propositions (DP) est ouverte à toutes les entités éligibles (« Consultants ») qui souhaitent remettre une proposition.
8. Afin de permettre au Consultant de mieux préparer sa proposition et d'apprécier le périmètre, la nature et l'intensité de la prestation, **une visite des lieux est prévue sur quelques sites de Cotonou et environs le 19 décembre 2022 à partir de 09 heures**. Une conférence préalable aux Propositions **sera organisée en ligne le 20 décembre 2022 à 09 heures**.

9. Les services de consultants et le marché qui devraient être attribués, portent sur une période de validité pour le contrat allant de sa date de signature jusqu'au 31 juillet 2023.
10. Un Consultant sera sélectionné suivant la méthode de Sélection au Moindre Coût dans le cadre des procédures de services de Consultants comme décrite dans les Sections respectives de la DP. Les Consultants sont avisés que ces procédures sont régies par les Directives de Passation de Marchés du programme de MCC (PPG), qui peuvent être consultées sur le site Web du MCC : www.mcc.gov.
11. Les Consultants intéressés à soumettre une proposition doivent exprimer leur intérêt en envoyant un courrier électronique comprenant leurs coordonnées complètes au point de contact qui figure ci-après :

Agence de Passation des Marchés de MCA-Bénin II,
info-benin@charleskendall.com.

Un courrier électronique leur sera adressé avec en fichier joint une copie de la DP en format PDF et le Lien de demande de fichier (LDF) pour la soumission des Propositions.

12. La date limite de soumission des Propositions est fixée au **18 janvier 2023 à 15 h 00, heure locale de Cotonou**. Veuillez noter que **seules les propositions électroniques sont acceptées**.

Les Consultants sont informés que la capacité de leur bande passante Internet déterminera la vitesse à laquelle leurs Propositions seront téléchargées via le Lien de Soumission. Les Consultants sont donc invités à lancer le processus de téléchargement de leurs Propositions via le lien de soumission en temps utile avant la date limite de soumission des Propositions et soumettre leurs Propositions dans le délai requis.

Gabriel DEGBEGNI
Coordonnateur National

